

Dumbéa, le 27 MAI 2016

BP 2517  
98846 NOUMÉA CEDEX  
Tél. : (687) 46 70 00  
Fax : (687) 46 70 01  
www.secal.nc

DENV - Direction de l'ENVironnement  
BP L1  
98849 NOUMÉA CEDEX

A l'attention de Madame  
Bureau de l'Environnement Industriel et des  
Installations classées

N/réf. 2016.95551 / EV / IC  
Opération n° 2103 - STEP DE DUMBEA SUR MER.  
Objet : Accusé de réception.

Opération suivie par | - Tél. 46 70 30

### BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION	QUANTITE	OBSERVATIONS
<p>Veillez trouver ci-joint :</p> <p>- l'accusé de réception signé et daté</p> <p>concernant l'opération citée ci-dessus.</p>	1 ex.	"En retour".

PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE : 06 JUIN 2016	
direction de l'environnement	N° 32685	
AFFECTÉ	Dir.	CE
COPIE	CE	CE
OBSERVATIONS	SGM	SAF
	SICED	SCBT
	PPRO	PZF
VA → BICPE → 9/06 → AR		

#### SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Siège social : 40, rue Félix Trombe  
Routio - 98835 DUMBÉA  
S.A.E.M. au capital de 565 000 000 CFP  
RCS 71 B 035204  
Ridet 035 204/001  
contact@secal.nc

Agence Nord : BP 1  
98825 POUEMBOUT  
Tél. : (687) 47 73 80  
Fax : (687) 47 73 89  
pouembout@secal.nc



**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

6 route des artifices

BP L1

98849 Nouméa Cedex

Tél : 20 34 37 – Fax : 20 30 06

Mail : @province-sud.nc

Affaire suivie par :

Bureau des Installations classées pour la Protection de  
l'Environnement

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

A retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

en qualité de Directeur de Projet de Dumbéa Sur Mer et Panda

accuse réception du projet d'arrêté modifiant l'arrêté n°1369-2014/ARR/DENV du 11 juillet 2014 autorisant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques et assimilées dit station d'épuration Dumbéa 2 et d'une installation de co-compostage des boues sis à Koutio, commune de Dumbéa.

En date du 27 / 05 / 16

Je déclare être informé(e) de la faculté de saisir le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de ce jour pour former un recours contre cette décision.

A NUMÉA, le 27 / 05 / 16